



Membres CA association

Par rannig

Bonjour,

Dans une association (sportive par ex) dont les statuts disent qu'il faut 6 mois d'ancienneté pour être éligibles, dans laquelle des enfants sont les adhérents (depuis des années), leurs parents, en tant que représentants légaux peuvent-ils être élus au CA, et au bureau même s'ils sont adhérents récents

Merci!